

AIPR

Concepteurs



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation le concepteur sera capable de :

- Appliquer les mesures du guide d'application de la réglementation AIPR pour sécuriser l'intervention des équipes.
- Anticiper et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.
- Obtenir l'attestation de compétence permettant de valider l'AIPR (art. R. 554-31 du Code de l'Environnement).

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques avec supports de cours.
- Echanges sur cas concrets
- Identification des réseaux
- Le support de cours est remis au stagiaire.

Moyens pédagogiques

- Vidéo projecteur,
- Ordinateur,
- Support numérique pour l'examen,
- Support de cours.

Durée

7 Heures (1 jour)
En présentiel

Effectif

3 à 10 personnes

Intervenant

Formateur
Concepteur AIPR,
agrément de Centre
d'Examen délivré par
le Ministère.

Public visé

Toute personne
effectuant des tâches
en lien avec les
réseaux aéro-
souterrains,
nécessitant une AIPR
niveau Encadrant ou
Concepteur.

Délai d'accès

Inscription au
minimum 15 jours
avant le début de la
formation. Envoi de la
convocation par mail 7
jours avant.

Prérequis

Connaissances
générales de la
thématique des
réseaux aéro-
souterrains.



COMPÉTENCES

- Appliquer les mesures du guide de la réglementation AIPR pour sécuriser les interventions.
- Anticiper et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement des réseaux.
- Identifier les risques liés aux réseaux (aériens, souterrains, subaquatiques) et les zones d'incertitude.
- Prescrire les mesures de prévention (DT/DICT, marquage-piquetage, ATU).
- Maîtriser les règles de sécurité électrique à proximité des réseaux.

CONTENU DE LA FORMATION (APTITUDES)

Matin (3h30) : Cadre et Identification

- Rôles, missions et responsabilités des acteurs.
- Classification des réseaux (sensibles/non sensibles) et risques associés.
- Mesures de protection collective et individuelle.
- Identification des affleurants et analyse de l'environnement.

Après-midi (3h30) : Procédures et Examen

- Procédures administratives : DT/DICT, marquage-piquetage, ATU, plans de récolement.
- Techniques : Classes de précision, distances minimales d'approche.
- Règles électriques : Zones d'environnement, habilitations, règle des 4A.
- Examen final sur plateforme nationale (MTE).

MODALITÉS


Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve d'étude des besoins d'adaptation.
- Référent handicap : Maxence BARTHELEMY – 06 73 55 40 32 – contact@leones-formation.fr

Issue de la formation

- Délivrance d'une attestation de formation dématérialisée.
- Obtention de l'Attestation de compétences AIPR Concepteur (valable 5 ans).
- Validation par bloc de compétences (présence intégrale + réussite au QCM).

Modalité d'évaluation

- Type d'examen : QCM de 40 questions sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Écologique (MTE) 
- Condition de réussite : Minimum 48 points sur 80 (60% de bonnes réponses).
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum.

Coût de la formation

Inter-entreprise :
350€ TTC / Stagiaire

7 Heures (1 jour)
En présentiel

Intra-entreprise :
Nous contacter
pour un devis

7 Heures (1 jour)
En présentiel

Formation éligible au CPF, au
financement par Pôle Emploi ou
par l'employeur (OPCO).

* (Opérateurs de Compétences)

Taux de réussite*

Taux de satisfaction*

Taux de recommandation*

Participants*

*Indicateurs non encore disponibles

**NOUS CONTACTER
LEONES FORMATION**

contact@leones-formation.fr - www.leones-formation.fr

06 73 55 40 32

